



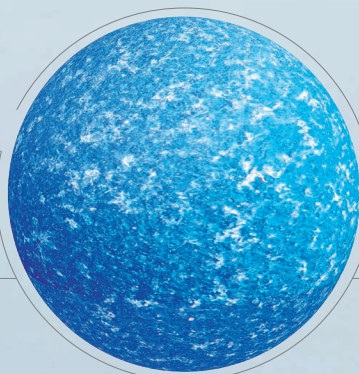
METAREX® DUO



ANTI-LIMACES DOUBLE ACTIF
EFFICACITÉ NOUVELLE GÉNÉRATION

*2 modes d'action simultanés
et complémentaires*

*Rapidité d'action
inégalée*



*Largeur de travail :
28 à 36 mètres*

*Baisse de l'IFT
Non classé*

METAREX® DUO



FICHE D'IDENTITÉ

Cibles	Limaces et escargots
Usages homologués	Traitements généraux, Traitement du sol, Limaces et escargots
Composition	1 % de métaldéhyde + 1,62 % phosphate ferrique IP ^{MAX} *
Granulométrie	60 000 sphères/kg
Dose homologuée	5 kg/ha
Nombre d'applications	5 / an
Non classé	



METAREX® DUO, fabriqué en France à base de céréales françaises, est issu d'un process de fabrication breveté et unique au monde : le SFERRIC PROCESS.

SFERRIC PROCESS est un procédé de fabrication long, basé sur une sélection rigoureuse d'ingrédients et sur l'association de deux substances actives dans un appât sphérique afin d'apporter une efficacité nouvelle génération à l'agriculteur.

* IP^{MAX} : nom d'usage de la substance active phosphate ferrique

2 MODES D'ACTION



METAREX® DUO est le premier appât double actif du marché. Le phosphate ferrique IP^{MAX} et le métaldéhyde sont ingérés simultanément par la limace. Chaque substance active agit sur des sites d'actions distincts et complémentaires, créant une véritable synergie pour apporter un niveau d'efficacité jamais atteint.

SYNERGIE

METALDEHYDE Destruction cellulaire

Destruction des cellules productrices de mucus situées sur la peau et dans le système digestif

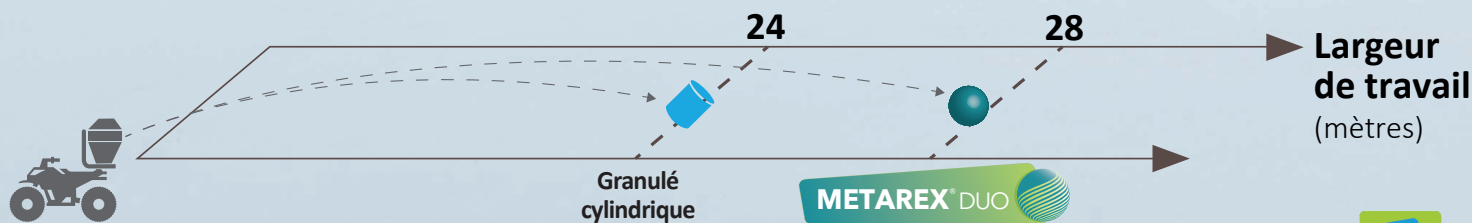
PHOSPHATE FERRIQUE IP^{MAX} Blocage de la digestion

Perturbation du métabolisme du calcium par accumulation dans l'intestin et la glande digestive

Brevet 15.51785 et Brevet 15.51774

UNE SPHÈRE UNIQUE

La forme sphérique, unique sur le marché, améliore la résistance à la casse lors de l'épandage, et assure une régularité et une largeur de travail inégalables avec les épandeurs du marché.



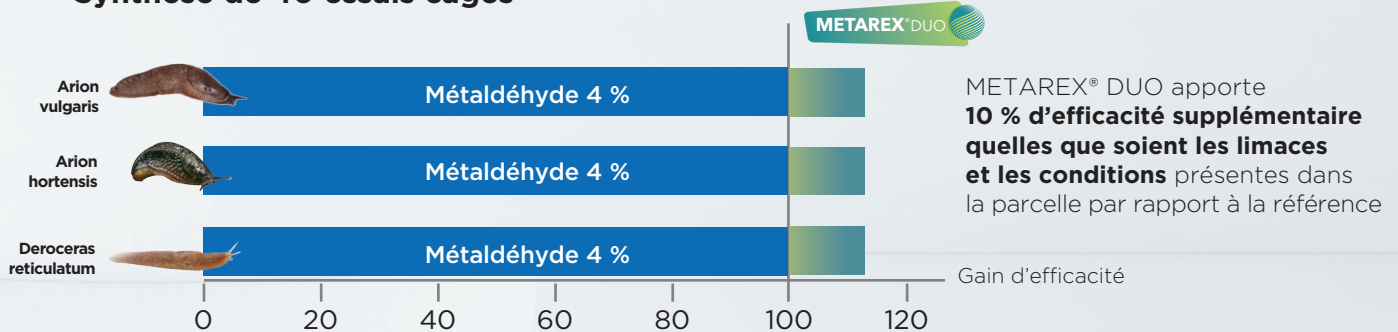
Testé par :



EFFICACITÉ NOUVELLE GÉNÉRATION

PLUS EFFICACE sur toutes les limaces

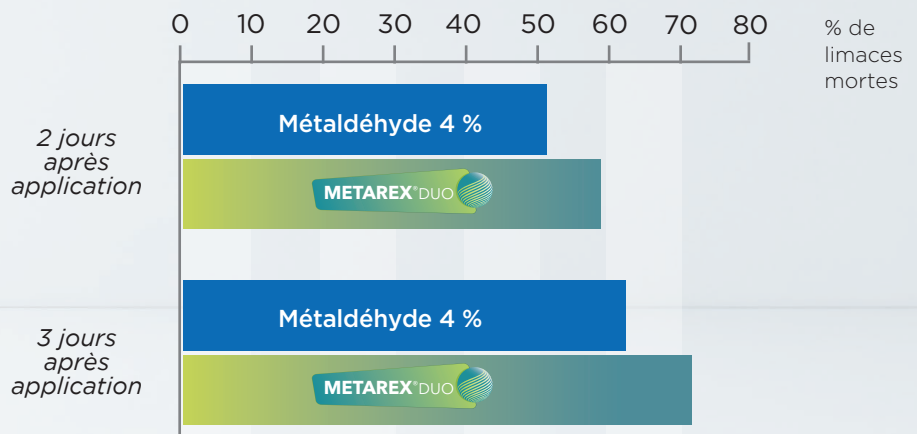
Synthèse de 40 essais cages



PLUS RAPIDE

Les 2 substances actives agissent de manière simultanée entraînant **un contrôle des limaces 15% plus rapide que la référence.**

Synthèse de 11 essais cages



MOINS DE SUBSTANCES ACTIVES

La synergie créée par l'association des 2 substances actives permet de **réduire de 4 à 7 fois la quantité de métaldéhyde** apportée à l'hectare tout en apportant une efficacité nouvelle génération.

Quantité de métaldéhyde apportée à l'hectare (gr/ha) aux doses homologuées

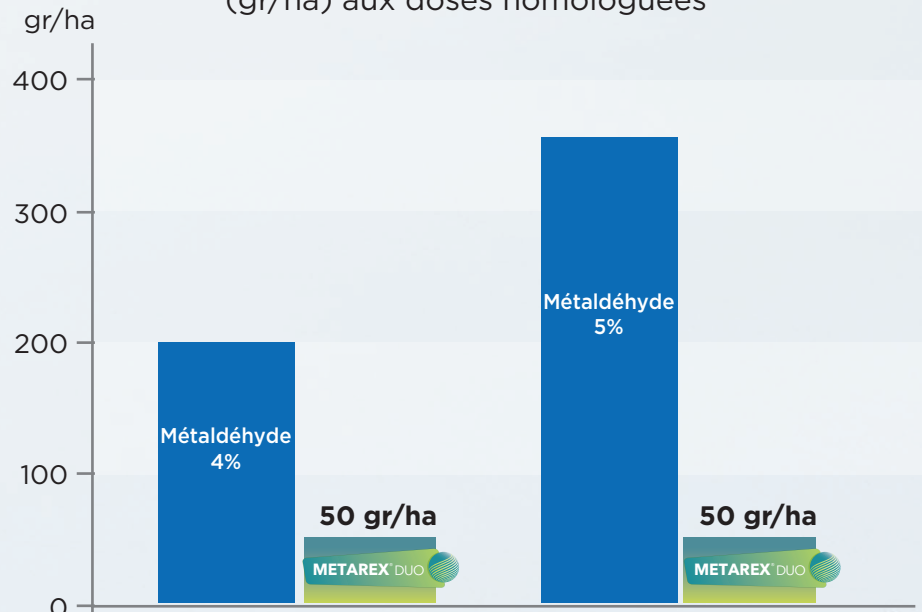


Tableau des usages

Cultures	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications/an	Stades application / conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	Intervalle entre les applications
Graines oléagineuses (colza, tournesol, lin, pavot, sésame, soja, moutarde, coton, courge, carthame, bourrache, cameline, chènevis, ricin)	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-17 (du semis à 7 feuilles étalées)	F (BBCH17)	5 jours
Blé, Triticale, Seigle, Orge, Avoine, Sarrasin, Quinoa	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-29 (du semis à fin tallage)	F (BBCH29)	5 jours
Maïs, Millet, Sorgho, Plantes sucrières (betterave sucrière, racine de chicorées) Légumineuses potagères fraîches (haricot frais écosé, pois écosé frais, lentille) Légumineuses séchées (pois, pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverole, haricot, lentille, lupin)	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-15 (du semis à 5 feuilles étalées)	F (BBCH15)	5 jours
Vigne, Fraisiers ¹ , Framboisier, Mûres, Myrtillier, Airelles, Canneberge, Groseillier	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-69 (du semis à fin floraison)	F (BBCH69)	5 jours
Choux à inflorescence (Choux-fleurs, Brocoli et autres), Choux pommés, Légumes-feuilles frais ¹ (Laitues et autres salades similaires, brassicacées comprises, épinards et similaires (feuilles)), Fines Herbes ¹	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-41 (du semis à début de formation des boutons floraux)	F (BBCH41)	5 jours
Choux de Bruxelles	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-47 (du semis à 70 % des choux étroitement fermés)	21 jours	5 jours
Pamplemoussier, Oranger, Citronnier, Limette, Mandarinier, Amandier, Châtaignier, Noisetier, Noyer, Noix du Brésil, Noix de Cajou, Noix de Coco, Noix de Pécan, Pignon, Pistache, Abricotier, Cerisier, Pêcher, Prunier, Melon ¹ , Pastèque ¹ , Potiron ¹ , et autres cucurbitacées à peau non comestible ¹ , Tomate ² , Aubergine ² , Poivron ² , Piment ² , Concombre ² , Courgette ² , Cornichon ² et autres cucurbitacées à peau comestible ²	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-89 (du semis à maturation des fruits)	7 jours	5 jours
Oignon, Ail, Echalote, Poireaux	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-49 (du semis à fin de floraison)	7 jours	5 jours
Asperges	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-32 (du semis à la récolte)	7 jours	5 jours
Kiwis, Bananes	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-64 (du semis à 40 % des fleurs ouvertes)	F (BBCH64)	5 jours
Gazon, Cultures florales et ornementales ¹	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-99 (du semis à la sénescence)	-	5 jours

¹ Egalement autorisé sous abri ² Uniquement autorisé sous abri
Zone non traitée aquatique : 5 mètres - Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol traité - Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures en milieu fermé.

METAREX® DUO - AMM n° Z190173 - Phosphate ferrique IPmax 16,2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SP66 Protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Métaldéhyde : Matière solide inflammable, catégorie 2, H228 ; Matière solide inflammable ; Toxicité aiguë catégorie 3, H301 ; Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité pour la reproduction catégorie 2, H361F ; Susceptible de nuire à la fertilité ; Toxicité aquatique chronique catégorie 3, H412 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bomet - CS 10005 - 47480 Pont du Casse (France). Tél. : 05 53 89 36 30 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition JUIN 2023.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur <https://anti-limaces.desangosse.fr/> - Crédit photos Bettyimages.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.